

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 45 (1972)
Heft: 6

Artikel: Enquête sur les budgets familiaux : la structure des ménages
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La structure des ménages

40

L'OFIAMT a fourni dernièrement les résultats de son enquête permanente sur les budgets familiaux de salariés. Il a profité de cette occasion pour donner des détails sur la structure des ménages qui font l'objet de cette enquête. Des 418 comptes de ménage pris en considération, 113 ont été relevés et dépouillés par l'Office de statistique de la ville de Zurich, 57 par celui de la ville de Berne, respectivement 45, 18 et 14 par ceux des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Tessin. Les 171 comptes dépouillés par l'OFIAMT provenaient des cantons de Genève (56), Vaud (35), Bâle-Campagne (21), Lucerne (15), Berne (13), ainsi que de quelques autres cantons (31).

Sur les 197 chefs de familles ouvrières, 128 étaient occupés dans l'économie privée et 69 dans les services publics. Dans la première catégorie, les ouvriers de l'industrie métallurgique et mécanique forment le plus fort contingent (45 ménages), devant ceux des transports (11), du commerce et des professions analogues (10 dans chaque groupe), de l'industrie alimentaire, des boissons et tabacs (9), de l'industrie du bois et du verre (8), des arts graphiques, de l'industrie chimique, des soins personnels et de la santé (7 dans chaque groupe), de l'industrie horlogère (4), du bâtiment (3), de l'industrie textile et des pierres et terres (2 dans chaque groupe), de l'habillement, de l'industrie du papier et de l'horticulture (1 famille dans chaque groupe).

Dans le secteur public, 32 ouvriers sont au service d'exploitations communales, dont 17 dans des compagnies de transports municipales; les PTT en occupent 13, les CFF 10, les administrations cantonales 7 et les exploitations fédérales 7. Sur les 221 chefs de familles d'employés, 117 travaillent dans l'économie privée et 104 dans les services publics. Chez les premiers, le plus grand nombre de teneurs de comptes se recrutent parmi les employés de commerce occupés dans l'industrie (41) et le commerce (27); viennent ensuite les employés des banques et assurances (19), les employés techniques (11) et ceux de diverses autres branches (19). Dans le secteur public, 27 employés sont au service des administrations communales, 35 au service des administrations cantonales, 18 travaillent aux CFF, 11 aux PTT et 13 dans l'administration centrale de la Confédération.

La dimension de la famille atteint en moyenne 4,3 personnes, tant chez les ouvriers que chez les employés. Les enfants sont le plus souvent au nombre de 2, c'est le cas dans 94 ménages d'ouvriers et 101 ménages d'employés. On compte un enfant dans 35 familles d'ouvriers et 37

familles d'employés; 47 familles d'ouvriers et 58 familles d'employés ont 3 enfants, alors que 12 ménages chez les premiers et 17 chez les seconds comptent 4 enfants et que respectivement 2 et 4 familles en comptent 5. Participent également à l'enquête, 2 ménages d'ouvriers et un d'employés avec 6 enfants chacune. Une famille d'ouvrier et une famille d'employé abritent, outre les parents, d'autres adultes. Dans les 418 familles participant à l'enquête, on a dénombré au total 954 enfants, soit 444 dans les ménages d'ouvriers et 510 dans les ménages d'employés.

L'âge moyen des chefs de famille atteint 41 ans chez les ouvriers et 40 ans chez les employés. Les classes d'âge de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans accusent la plus forte représentation; 72 chefs de famille chez les ouvriers et 105 chez les employés appartiennent à la première, les chiffres correspondants étant de 79 et 78 pour la seconde classe d'âge. 18 ouvriers et 17 employés teneurs de comptes ont moins de 30 ans, alors que respectivement 28 et 21 ont 50 ans ou plus. L'âge moyen des enfants s'élève à 9 ans et demi. 297 d'entre eux ont 6 ans ou moins, 338 de 7 à 11 ans, 232 de 12 à 16 ans, tandis que 87 enfants ont 17 ans ou plus.

Logement de trois pièces

1. En ce qui concerne les conditions de logement des familles participantes, la grande majorité d'entre elles vivent, en raison de la structure même de l'enquête, dans des appartements loués. C'est le cas de 178 ménages d'ouvriers et de 191 familles d'employés. En outre, 2 familles occupent un logement de service et 17 sont propriétaires de leur logement chez les ouvriers, alors que les chiffres correspondants sont de 2 et 28 chez les employés. Un bon tiers des appartements d'ouvriers sont antérieurs à 1947; en revanche, seule une famille d'employé sur quatre habite un logement ancien. Conformément aux conditions actuelles du marché des logements dans les villes, les appartements de trois et trois pièces et demie prédominent, puisque la moitié environ des familles d'ouvriers et un bon tiers des familles d'employés disposent d'un logement de cette catégorie, tandis qu'environ un tiers des premières et environ deux cinquièmes des secondes occupent des appartements de quatre et quatre pièces et demie. Cinq familles d'ouvriers et six familles d'employés vivent dans des logements de deux et deux pièces et demie. Enfin, 16 familles d'ouvriers et 42 familles d'employés habitent des logements de cinq pièces et plus.

2. L'équipement des logements correspond à peu près à ce que l'on pouvait attendre. L'usage de l'électricité prédomine tant chez les ouvriers que chez les employés, puisque deux ménages d'ouvriers sur trois et trois ménages d'employés sur quatre cuisinent à l'électricité, tandis que un tiers respectivement un quart seulement utilisent le gaz. Près de quatre cinquièmes des appartements d'ouvriers et pratiquement tous les logements d'employés possèdent le chauffage central. Tous les appartements sont pourvus d'eau chaude, le plus souvent au moyen d'un chauffe-eau électrique. On notera enfin qu'environ deux cinquièmes des teneurs de comptes ouvriers déclarent disposer d'un jardin ou d'un jardinet, alors que la proportion est d'un tiers chez les employés.

La propriété du logement pour chacun n'est plus une illusion

41

3. Le dénombrement des véhicules à moteur de plus de 50 cm³ a montré que la motorisation est un peu plus forte chez les employés dont trois cinquièmes des familles détiennent un véhicule à moteur, contre la moitié chez les ouvriers. Au total, les 418 familles participant à l'enquête possèdent 220 véhicules à moteur, soit 12 scooters ou motocycles et 208 voitures. Dans les 98 familles ouvrières motorisées, on a compté 90 automobiles et 8 motocycles, contre respectivement 118 et 4 chez les employés. Cette enquête est souvent décriée. On accuse l'OFIAMT de ne pas refléter par son enquête les conditions véritables de l'ensemble de la population salariale. Les renseignements ci-dessus tendent à prouver le contraire, puisque l'échantillonnage est soigneusement choisi. Par conséquent, les indications fournies par cette enquête constituent un utile point de repère:

Dépenses de ménage en pour-cent du total	Toutes les familles réunies
Alimentation	19,4
Boissons et tabacs	3,3
Habillement	7,9
Logement	13,6
Aménagement du logement	5,1
Chauffage et éclairage	3,0
Nettoyage de l'habillement et du logement	1,2
Soins d'hygiène	5,6
Instruction et distractions	11,3
Transports et voyages	7,4
Dépenses diverses	3,4
Total des dépenses de consommation	81,2
Assurances	12,5
Impôts et taxes	6,3

Le 5 mars, le peuple et les cantons se sont prononcés sur un projet qui va bien au-delà de l'encouragement à la construction de logements par la Confédération. En effet, contrairement aux autres projets présentés sur le plan fédéral, qui ne visaient qu'à abaisser le coût des logements à caractère social, le nouveau programme de la Confédération pour l'encouragement à la construction de logements tel qu'il doit être ancré dans le nouvel article 34 *sexies* de la Constitution fédérale, ne doit pas seulement poursuivre dans des conditions améliorées, comme cela paraît nécessaire, l'encouragement à la construction de logements à caractère social, mais aussi faciliter l'accès à la propriété de maisons familiales et de logements, et signifier qu'il s'agit également là d'une tâche de la Confédération.

La Confédération entend ainsi s'attaquer à un problème qui, sans conteste, revêt de plus en plus d'importance et constitue, avec la question locative, le point névralgique des débats helvétiques. L'inclusion de ce problème dans le catalogue des priorités de la politique fédérale paraît d'autant plus justifiée que, selon les constatations du délégué du Conseil fédéral à la construction de logements, M. Fritz Berger, ingénieur diplômé, en 1970 seulement, la fuite dans les valeurs réelles motivée par l'inflation a procuré aux propriétaires d'immeubles, par l'accroissement de valeur qui en est résulté, un gain de 4,9 milliards de francs, dont les épargnants ont fait les frais.

Dans cette situation, et puisqu'il faut encore compter désormais avec un taux d'inflation annuel de 4 à 5%, on ne saurait contester que l'Etat, qui admet ou est obligé de tolérer un développement aussi prononcé de l'inflation, doive d'autre part prendre des mesures pour faciliter l'accès à la propriété à tous les concitoyens désireux d'acquérir une maison familiale modeste et à l'abri de la spéculation, en faisant pour cela les sacrifices personnels nécessaires. Ces efforts, et d'autres semblables, doivent être appuyés d'autant plus que, comme le déclare le Conseil fédéral dans son message du 30 juin 1971 sur le nouveau projet de la Confédération concernant la construction de logements, encourager l'accès à la propriété est une *préoccupation primordiale de la politique officielle en la matière*.

Une large diffusion

Il est significatif que ni dans la procédure de consultation, ni dans les débats parlementaires, nul interlocuteur de poids n'ait contesté en principe ces objectifs du nouvel